



Elections des représentants des parents d'élèves 2016/17

Chers parents,

La FCPE (Fédération des conseils des parents d'élèves) est la plus importante fédération de parents d'élèves (310 000 membres) et la seule représentée pour le moment dans cet établissement scolaire. Pour plus d'information consultez le [site](#)

L'engagement des parents est fondamental pour la réussite de leurs enfants.

Toutes les études et recherches universitaires confirment que des relations resserrées et durables entre parents et enseignants restent le meilleur gage de réussite pour les enfants.

Penser global et Agir local.

La FCPE nationale défend les grands principes, s'appuie sur les travaux d'un Conseil scientifique et a un contact direct avec le Ministère et les médias nationaux. Le niveau local est à l'écoute des adhérents, et de ceux qui ne le sont pas encore, pour répondre à leurs questions et à leurs inquiétudes, décrypter les codes de l'école, être les médiateurs dans des conflits. Il se préoccupe de **questions pratiques** déterminantes dans la vie quotidienne de l'élève : **orientation, transports, conseils de classe, mieux vivre sociétal, suivi du contrat d'objectifs, soutien des innovations pédagogiques, suivi des instructions ministérielles sur les notations, les évaluations et la bienveillance et toute question ayant trait à la vie de l'établissement.**

Ce rôle est aussi institutionnel et se traduit par l'élection de représentants des parents dans les différentes structures de concertation dont certaines ont pouvoir de décision.

[Texte de référence sur la place des parents](#)

[Texte de référence sur les structures de concertation](#)

[Texte de référence pour les élections et la note de service n° 2016-097 du 29-6-2016](#)

Calendrier

Il est défini par le chef d'établissement qui supervise les opérations électorales. **Cette année les élections** des représentants des parents sont fixées le **vendredi 7/10 de 8 à 13 h**

Candidature comme représentant FCPE de parents d'élèves

Le conseil local se constitue en toute autonomie à l'initiative de parents d'élèves. Le label FCPE implique l'adhésion aux valeurs et à l'association FCPE. Le conseil départemental (CDPE) 66 est le référent des conseils locaux. Pour tout renseignement consulter le [site FCPE 66](#). Contact fcpe66@gmail.com et tél. 04.68.34.29.38.